

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 juin 2019, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Benoît Couture
Steve Leblanc	Rémi Beauchesne
Gilles Gauvreau	Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

**2019-06-92                    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019
4. Présentation des comptes
5. Dépôt du Rapport d'inspection de juillet 2018 par le MTQ du Pont P-10682 (Rang des Chutes)
6. Cours d'eau – Annulation de la demande de 2016 (Résolution #2016-09-150) de M. Félix Bertschinger
7. Soudure JG – Demande d'exemption de taxes pour nouveau projet
8. FDT - utilisation des fonds restants
9. Emploi pour jeune étudiant été 2019 – Ajout d'un poste par la municipalité
10. Fête de la St-Jean-Baptiste – Demande du Comité organisateur
11. Pont ruisseau Demers – Sécurité des usagers
12. Dépôt de la résolution d'offre d'achat de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts pour notre garage municipal
13. Rapport du maire - Année financière 2018
14. Renouvellement des assurances 2019-2020
15. Abat-poussière 2019
16. Tracteur à gazon
17. 3e rang Nord – demande d'abat-poussière supplémentaire
18. Adoption du Règlement #508 concernant la citation de l'église Sts-Anges à titre d'immeuble patrimonial
19. Dépôt d'une résolution d'appui de la municipalité de St-Adrien pour le projet de réfection de la Route 161
20. Chargée de projet pour la préparation de la clinique médicale
21. Approbation de la liste de destruction des archives
22. Appui de la municipalité à l'activité annuelle du Cercle des Jeunes Ruraux de Chesterville

23. Site d'Enfouissement de Disraëli – Autorisation à procéder à la vente d'une partie du site
24. Site d'Enfouissement de Disraëli – Autorisation à procéder à la coupe de bois sur le site
25. Correspondance
  - a) Lettre d'appréciation reçue de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants suite à la démarche MADA de notre municipalité;
  - b) Journée de la pêche – Samedi 8 juin à Notre-Dame
26. Période de questions
27. Clôture de séance

**2019-06-93                    Approbation du procès-verbal du 6 mai 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 6 mai 2019 soit accepté, tel que rédigé.

**2019-06-94                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 154,699.02 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2019-06-95                    Dépôt du Rapport d'inspection de juillet 2018 par le MTQ du Pont P-10682 (Rang des Chutes)**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil le Rapport d'inspection de juillet 2018 par le MTQ du Pont P-10682 (Rang des Chutes).

**2019-06-96                    Annulation de la résolution #2016-09-150 – Demande d'intervention dans un cours d'eau de M. Félix Bertschinger**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'ANNULER** la résolution #2016-09-150 concernant la demande d'intervention dans un cours d'eau faite en septembre 2016 de M. Félix Bertschinger, le propriétaire ayant signifié à la MRC d'Arthabaska le 21 mai 2019 son intérêt de mettre fin à ses démarches.

**2019-06-97**                    **Fonds de développement du territoire (FDT) – Utilisation des fonds restants 11,600.89\$ pour le projet des Jeux d'eau**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord demande l'autorisation d'utiliser le solde restant de 11,600.89\$ disponible du Fonds de Développement des Territoires (FDT) 2016-2019 de la MRC d'Arthabaska pour son projet visant l'aménagement d'un projet de Jeux d'eau au Parc du 150<sup>e</sup>.

**2019-06-98**                    **Emploi pour jeune étudiant été 2019 – Ajout d'un poste par la municipalité**

**CONSIDÉRANT** le programme d'initiation au milieu du travail du Carrefour Jeunesse Emploi (Programme Trio Desjardins) dédié aux étudiants(es) de 14 à 16 ans pour lequel l'étudiant(e) recevra un montant de 500\$ pour 80 heures durant l'été;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme du Carrefour Jeunesse Emploi permet annuellement à 2 étudiants de participer à ce projet et de bénéficier de la bourse de 500\$ chacun;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire encourager la relève et ainsi bonifier le programme en permettant à un 3<sup>e</sup> étudiant de pouvoir vivre une initiation en milieu de travail selon les mêmes conditions, c'est-à-dire que l'étudiant(e) recevrait un montant de 500\$ pour 80 heures durant l'été;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord ajoute et assume un 3<sup>e</sup> poste d'emploi d'été pour étudiant pour un montant de 500\$ pour 80 heures durant l'été, selon les mêmes conditions que le Programme Trio Desjardins du Carrefour Jeunesse Emploi.

**2019-06-99**                    **Fête de la St-Jean-Baptiste 2019 - Demande du Comité organisateur**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** La Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie l'activité de la "St-Jean-Baptiste" qui aura lieu le samedi 23 juin 2019 au Centre Sportif en mettant à la disposition du comité ses installations et équipements;

**D'ACCORDER** un montant de 500 \$ au Comité organisateur de la St-Jean-Baptiste 2019 et d'en autoriser le paiement.

**2019-06-100**                    **Pont du ruisseau Demers (P-07932) – Sécurité des usagers**

**CONSIDÉRANT** la municipalité a reçu au cours des derniers mois plusieurs plaintes et commentaires de la part des résidents en lien avec la SÉCURITÉ des usagers qui est compromise depuis que les trottoirs ne sont plus accessibles sur le pont du ruisseau Demers (P-07932);

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont est depuis toujours déficient au niveau de la sécurité puisqu'il n'est à la base pas très large, jumelé au fait qu'il est situé sur la rue Principale (très achalandée) et qu'une importante courbe restreint de façon importante la visibilité;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente situation est jugée dangereuse par les usagers, autant pour les adultes que les enfants qui se rendent à l'école et bientôt aux camps de jours;

**CONSIDÉRANT QU'**étant situé sur notre rue Principale, plusieurs usagers circulent quotidiennement sur ce pont, soit à pieds ou à vélo et le fait de ne pas pouvoir utiliser les trottoirs s'avère dangereux, surtout dû au fait que le pont est situé à la sortie d'une courbe avec de la visibilité très restreinte;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux aménagements faits à l'automne 2018 servent probablement à aider au niveau de la structure du pont, mais que de l'autre côté, l'aspect sécurité est malheureusement déficient depuis que les nouveaux aménagements sont en place;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**DE** faire parvenir une requête au Ministère des Transports, Direction générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec afin de leur demander de venir réévaluer la situation afin d'améliorer la SÉCURITÉ des usagers du pont.

**2019-06-101**            **Dépôt de la résolution d'offre d'achat de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts pour notre garage municipal**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil la Résolution #2019-05-032 de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts pour notre garage municipal et se lisant comme suit :

**2019-05-032**            *Acceptation d'acheter le garage municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord*

*Attendu que nous désirons acquérir le garage municipal appartenant à la municipalité du Canton de Ham-Nord;*

*Attendu que l'achat comprend le bâtiment et le terrain adjacent au bâtiment au montant de 120,000\$;*

*Attendu que la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts accepte l'achat à la condition que le règlement d'emprunt soit accepté par le Ministère;*

*Sur proposition de M. Claude Blain, appuyé par M. Pierre Therrien, il est résolu unanimement par les membres du conseil d'administration, M. le président n'ayant pas voté :*

*Que les démarches soient mises en marche pour effectuer l'achat de l'immeuble concerné.*

**2019-06-102            Rapport du maire– Faits saillants du rapport financier 2018**

Le maire, M. François Marcotte, fait la lecture et dépose son rapport du maire relatif aux faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal.

**2019-06-103            Renouvellement des assurances 2019-2020**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** le renouvellement de la police d'assurance avec la MMQ pour l'année 2019-2020 pour un montant de 37,679\$.

**2019-06-104            Soumissions pour Abat-poussière 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité à demander des soumissions, sur invitation, aux entreprises Somavrac C.C. et Les Entreprises Bourget pour la fourniture de 80,000 litres d'abat-poussière liquide Chlorure de Calcium 35%;

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OCTROYER** le contrat d'achat et d'épandage d'abat-poussière liquide, pour l'année 2019, à la compagnie Somavrac C.C. pour 80,000 litres de Chlorure de Calcium 35% au prix de 0.3245\$/litre représentant un total de 25,960\$ plus taxes.

Résultats des soumissions :

- Somavrac (C.C.) Inc.            25,960 \$ plus tx (0.3245\$/litre)
- Les Entreprises Bourget Inc. 26,320 \$ plus tx (0.329\$/litre)

**2019-06-105            Demande d'abat-poussière supplémentaire – 3<sup>e</sup> Rang Nord**

**CONSIDÉRANT** une demande adressée à l'été 2018 et une autre le 22 mai 2019 afin que la municipalité accepte de venir appliquer sur une plus grande superficie d'abat-poussière sur une portion du 3<sup>e</sup> Rang Nord jugée problématique par les résidents;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a, sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord, environ 30 km de route en gravier, nécessitant annuellement la mise en place de 80,000 litres d'abat-poussière ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abat-poussière mis en place vient atténuer de façon satisfaisante les impacts négatifs liés à la poussière;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire appliquer le principe d'équité envers l'ensemble des contribuables demeurant en milieu rural;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** ne pas adhérer à cette demande puisqu'il ne serait pas équitable et acceptable d'appliquer une quantité supplémentaire d'abat-poussière dans le 3<sup>e</sup> Rang Nord sans en mettre de façon équivalente partout ailleurs sur le réseau routier municipal;

**De** faire parvenir une lettre aux résidents expliquant les motifs de la décision rendue.

**2019-06-106                    Adoption du règlement #508 – Citation de l'église Saints-Anges de Ham-Nord à titre d'immeuble patrimonial**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la section III du chapitre IV de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. chap. P-9.002) qui autorise la municipalité à citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 1 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** cet avis spécifiait la désignation du bien cité en rubrique et les motifs invoqués pour la citation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'église des Saints-Anges est d'intérêt patrimonial, en raison de ses valeurs historique, emblématique, paysagère ainsi que d'architecture et d'art;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel règlement permet de reconnaître et de préserver le caractère patrimonial de cet immeuble;

**CONSIDÉRANT QU'**une séance publique du Conseil local du patrimoine s'est tenue le 30 avril 2019, à 19 heures au 510, rue Principale, Ham-Nord;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de cette séance, le propriétaire et chacune des personnes intéressées à la citation de l'église des Saints-Anges de Ham-Nord en tant que bien patrimonial a eu l'occasion de faire ses représentations (article 153);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement #508 concernant la citation de l'église Saints-Anges de Ham-Nord à titre d'immeuble patrimonial.

**2019-06-107                    Dépôt d'une résolution d'appui de la municipalité de St-Adrien pour le projet de réfection de la Route 161**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil une résolution d'appui de la municipalité de St-Adrien pour le projet de réfection de la Route 161.

**2019-06-108**      **Chargée de projet pour la préparation de la clinique médicale**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord embauche Mme Catherine Dallaire à titre de chargée de projet pour la préparation du projet de création d'une clinique médicale et qu'une rémunération de 50\$/heure lui soit accordée.

**2019-06-109**      **Approbation de la liste de destruction des archives municipales**

**ATTENDU QUE** l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

**ATTENDU QUE** l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

**ATTENDU QUE** l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

**ATTENDU QUE** l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'APPROUVER** la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2019-05-17 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à la destruction de ces documents.

**2019-06-110**      **Cercle des Jeunes Ruraux de Chesterville**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** un montant de 100\$ au Cercle des Jeunes Ruraux de Chesterville pour une publicité d'une page complète dans le cadre de l'événement qui se tiendra le vendredi 28 juin 2019 et d'en autoriser le paiement.

**2019-06-111**      **Autorisation à la Ville de Disraeli à procéder à la vente d'une partie du site d'enfouissement, lot numéro 6 300 105**

**CONSIDÉRANT QUE** le site d'enfouissement sanitaire (LES) de Garthby a vu le jour à l'été 1980 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la totalité du site couvrait une superficie totale de 216.3 acres ;

**CONSIDÉRANT QU'**une superficie de 92.7 acres doit être conservée afin de maintenir les activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une superficie restante de 123.6 acres qui ne serviront jamais à l'usage de site d'enfouissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des études et des autorisations nécessaires pour la vente de cette superficie de terrain ont été obtenues ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la Ville de Disraeli à procéder à la vente du lot numéro 6 300 105 d'une superficie de 123.6 acres (approximativement) tel que présenté dans la description technique préparée par M. Tony Fournier, arpenteur sous le dossier numéro 40 322 minutes : 3045 datée du 27 mai 2019.

**QUE** le prix de base de la vente du lot soit fixé à 138 000 \$.

**QU'**une copie de l'ensemble des documents produits pour réaliser cette transaction immobilière soit remise à la municipalité.

**2019-06-112**      **Autorisation à la Ville de Disraeli à procéder à la coupe de bois sur l'ancien site d'enfouissement, lot numéro 6 300 104, partie qui est conservé pour les activités du site**

**CONSIDÉRANT QUE** le site d'enfouissement sanitaire (LES) de Garthby a vu le jour à l'été 1980;

**CONSIDÉRANT QUE** le même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009;

**CONSIDÉRANT QU'**une superficie de 92.7 acres a été conservée afin de maintenir les activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur de la superficie conservée il y aurait une coupe de bois à réaliser qui serait avantageuse pour l'ensemble des municipalités participantes aux activités du site;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de demander à la Ville de Disraeli de faire les démarches nécessaires pour procéder à la coupe de bois sur la partie conservée au site soit le lot numéro 6 300 104.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la Ville de Disraeli à procéder aux travaux de coupe de bois sur le lot numéro 6 300 104, partie du site d'enfouissement à conserver pour les activités du site.

**QUE** les revenus des travaux sylvicoles prévus s'élèvent approximativement à 27 134 \$.



**QUE** les revenus des travaux sylvicoles seront conservés par la Ville de Disraeli et qu'une décision de l'ensemble des municipalités participantes au site devra être adoptée tant qu'au choix financier possible à réaliser avec cette source de revenus.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. De la réception d'une lettre d'appréciation reçue de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants suite à la démarche MADA de notre municipalité;
2. De l'invitation reçue à participer à la journée de la pêche qui se déroulera le samedi 8 juin à Notre-Dame-de-Ham;
3. De questions d'un citoyen présent à l'assemblée sur la qualité du pavage réalisé sur la 1<sup>re</sup> Avenue par l'Entreprise Pavage Estrie-Beauce.

Le maire lève l'assemblée à 20h40.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.